

Informations pratiques

Rattrapage des jours fériés

Si jour férié lundi ou mardi > rattrapage le vendredi de la semaine précédente.
 Si jour férié mercredi ou jeudi > rattrapage le vendredi suivant.
 Si jour férié vendredi > rattrapage le lundi suivant.

Encombrants sur rendez-vous

Un service gratuit d'enlèvement à domicile est à votre disposition. Les personnes présentant des grandes difficultés de mobilité sont prioritaires.



Attention :

3 collectes par an uniquement (en mars, en juin et en octobre).
 Clôture du planning à la fin du mois précédent la collecte !

Nous vous débarrassons de tout objet volumineux non toxique (ameublement, literie, gros appareils ménagers, équipements de loisirs...).

Les matériaux de construction et les épaves de véhicules ne sont pas collectés.

Déchèterie

Horaires d'hiver
 du 1^{er} novembre au 31 mars

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00
 Le samedi de 09h00 à 12h00
 puis de 13h30 à 18h00
 Le dimanche de 09h00 à 12h00

Horaires d'été
 du 1^{er} avril au 31 octobre

Du lundi au vendredi de 13h30 à 19h00
 Le samedi de 09h00 à 12h00
 puis de 13h30 à 19h00
 Le dimanche de 09h00 à 12h00

La déchèterie est fermée tous les jours fériés

Informations :

Service déchets Moselle et Madon

Tél. 03 54 95 62 41 / www.cc-mosellemadon.fr

Calendrier de collecte

Ordres ménagers et emballages recyclables



2015

Ordres ménagers

Poubelles noires collectées 1 fois par semaine



Mercredi

Chaligny OUEST
 Frolois
 Chaligny OUEST

Pierreville
 Pont-Saint-Vincent
 Richardmémil
 Sexey-aux-Forges

Jeudi

Chaligny EST
 Messein

Neuves-Maisons EST
 Neuves-Maisons OUEST

Lundi

Bainville-sur-Madon
 Flavigny-sur-Moselle
 Matzières

Maron
 Marthemont
 Thelod
 Vitte
 Xeuilly

Mardi

Chaligny
 Mèreville
 Neuves-Maisons OUEST

Emballages recyclables

Bainville-sur-Madon, Chaligny, Chavigny, Frolois, Matzières, Maron, Marthemont, Mèreville, Pont-Saint-Vincent, Sexey-aux-Forges, Thelod, Vitte, Xeuilly

Semaines paires

09 et 23 janvier
 06 et 20 février
 06 et 20 mars
 03 et 17 avril
 01, 15 et 29 mai
 12 et 26 juin
 10 et 24 juillet
 07 et 21 août
 04 et 18 septembre
 02, 16 et 30 octobre
 13 et 27 novembre
 11 et 25 décembre

Semaines impaires

02, 16 et 30 janvier
 13 et 27 février
 13 et 27 mars
 10 et 24 avril
 08 et 22 mai
 05 et 19 juin
 03, 17 et 31 juillet
 14 et 28 août
 11 et 25 septembre
 09 et 23 octobre
 06 et 20 novembre
 04 et 18 décembre



ATTENTION, il n'y a plus de collecte les jours fériés. Voir les jours de rattrapage page 4



Le tri : mode d'emploi!

Les ordures ménagères

Vos ordures ménagères sont collectées dans votre **bac noir** normalisé. Le bac doit être sorti la veille de la collecte après 19h.



Toutes les semaines !

Les emballages recyclables

tous les 15 jours !

> sac jaune
ou bac jaune



Emballages métalliques



Briques alimentaires



Les bouteilles, flacons et bidons en plastiques (vides)

Emballages en carton, boîtes d'œufs (carton)

Tous les papiers (propres) qui devront être déposés dans le conteneur à papier :



Les points tri

conteneur **papier** (propres) **Tous les papiers**



conteneur **verre** bouteilles, pots, bocaux



conteneur **vêtements**



vêtements, chaussures, petite maroquinerie, linge de maison (articles à déposer dans des sacs fermés)

Les déchets verts

L'ensemble des déchets verts que vous déposez à la déchèterie et dans les bennes dédiées sont composés et vous sont redistribués. Un engrais bienvenu pour vos plantations !

En 2015 deux distributions de compost auront lieu au parc d'industrie Moselle rive gauche (entre les pâquis de Pont-Saint-Vincent et la voie rapide (D331D) :

Samedi 28 mars 2015 et à l'automne (date communiquée ultérieurement), sans interruption de 9h à 15h.



Les cartouches d'encre et piles

Déposez-les dans les mairies, les bureaux de poste, les écoles, chez les commerçants ou en déchèterie.



Collecte des déchets médicaux



Des boîtes à aiguilles adaptées à la récupération des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par les patients en auto-traitement sont remises gratuitement par l'ensemble des pharmacies du territoire sur simple demande. Il vous suffit ensuite de rapporter à la pharmacie vos matériels de traitement usagés dans les collecteurs. Liste complète des points de collecte sur : <http://nous-collections.dasri.fr/>